

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE



DIRECTION GENERALE DES SERVICES

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DE LA VILLE DE CAROMB N°2022-CM-11/07-14**

L'an deux mille Vingt-deux, le Lundi 11 Juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Ville de CAROMB, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire et sous la présidence de Madame Valérie MICHELIER, Maire.

**Date de convocation** : 7 juillet 2022

**Nombre de membres élus** : 23

**Nombre de membres convoqués** : 23

**Présents** : (15) MICHELIER Valérie. METZGER Olivier. FROGER-DROZ Daisy. BRAQUET Jean-Pierre. BONNAVENTURE Richard. AGNELLI Eva. BELLENGER Elisabeth. MICHELIER Pierre. ENDERLIN François. MARCELLIN Valérie. JAUME François. BRUN Jean-Pierre. MORARD Christian. MEYNARD Delphine. VANDENBERGHE RICHARD Séverine.

**Absents ayant donné procuration** (6) : MASSONNET Christine (procuration à MICHELIER Valérie). BOULON Marc (procuration à MICHELIER Pierre). MONTAGARD Monique (procuration à BONNAVENTURE Richard). BONNAVENTURE Magali (procuration à BELLENGER Elisabeth). AUGIER Magali (procuration à METZGER Olivier). DAUTEL Gilles (procuration à MORARD Christian).

**Absent excusé** : (1) : DAVID-MESSILLIER Patrick.

**Absent** (1) : LANTENOIS Geoffrey.

**Assistait également à la réunion** : Mme Catherine PIHOUE, Directrice Générale des Services.

**PROJET DE CREATION DU CHEMIN DU GRAND TOUR DES COLLINES DU PATY ET SES**  
**AMENAGEMENTS**  
**MODALITES DE FINANCEMENT**  
**MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° CM10-02/13**

M. Jean-Pierre Braquet, rapporteur, expose à l'assemblée :

Par délibération du 10 février 2022, le conseil municipal a validé le projet de création du Chemin du Grand Tour des Collines du Paty et ses aménagements ainsi que les modalités de son financement.

Or, il convient de rectifier ces modalités de financement au regard de la participation de nouveaux financeurs.

Pour rappel, la Ville de Caromb est propriétaire de nombreuses parcelles dans les collines du Paty (plus de 200 ha), situées dans le périmètre d'un Espace Naturel Sensible et bénéficiant en grande partie du régime forestier.

Plusieurs sites font l'objet du projet de création du Chemin du Grand Tour des Collines du Paty :

- Le parking de l'école élémentaire, sis 115 Chemin du Plagnol
- Le cabanon de Canto Rigau,
- Le site du crash de l'avion postal,
- La Chapelle du Paty,
- Le Lac du Paty,
- La Pré Fantasti,
- L'olivieraie du Bouquier, sise 1450 Avenue Charles de Gaulle

Les collines du Paty sont un lieu emblématique comportant de nombreuses richesses notamment ses oliveraies, ses restanques, ses points de vue, sa forêt de bois classé et son patrimoine bâti. Caromb étant la commune qui comptabilise le plus grand nombre d'oliviers en Vaucluse, l'équipe municipale souhaite valoriser ce patrimoine et faire de l'olivier un outil de développement local, social et environnemental. L'olivier au travers des temps servira de fil conducteur pour sensibiliser les visiteurs, les habitants du territoire, les enfants à la biodiversité en espaces naturels et cultivés.

Dans cette perspective, il est proposé de structurer un parcours de 10 Km empruntant les différents circuits existants. Il mettra en relation différents lieux des collines du Paty et le centre-ancien grâce à la création d'un sentier pédagogique le « Chemin du Grand tour des collines du Paty » qui comportera 5 sites aménagés dans le cadre du projet, abordant chacun des thématiques différentes. Ce parcours servira de support à des animations pédagogiques et temps citoyens tout au long de l'année (récolte, taille de l'olivier, restauration des restanques, activités culturelles, naturalistes...).

Un projet a donc été réalisé sur 2 ans qui prévoit :

- Pour le sentier : Balisage du sentier, travail de topographie, d'harmonisation des différents circuits du territoire et de protection de vues de paysage.
- Pour le parking de l'école : Installation d'un panneau d'information et de présentation du sentier.
- Pour Canto Rigau : Installation de plusieurs panneaux d'interprétation, installation de mobiliers en bois, débroussaillage sélectif et mise en sécurité du site, création d'une mare pédagogique et d'espaces d'observation de la faune, récupération d'eau pluviale, animations pédagogiques et temps citoyens autour du cycle de l'olivier.
- Pour le site du crash de l'avion postal : Mise en valeur du site, installation d'un panneau d'interprétation, installation d'un mobilier en bois.
- Pour la Chapelle du Paty : Installation d'un panneau d'interprétation, installation d'un mobilier en bois, animation d'initiation à la maçonnerie pierre sèche in situ sur un mur à restaurer, valorisation des 2 sources du site.
- Pour le Lac du Paty : Rien de prévu dans le cadre du projet, le sentier et le balisage passera tout de même par ce site.
- Pour la Pré Fantasti : Installation de plusieurs panneaux d'interprétation, installation de mobiliers en bois, création d'un espace de médiation en mini-amphithéâtre, création d'une forêt expérimentale sous la forme d'un verger en agroforesterie, restauration d'un écoulement naturel d'eau, mise en valeur des parcelles.
- Pour l'olivieraie du Bouquier : Installation d'un panneau d'interprétation, installation d'un mobilier en bois, animation autour de la réhabilitation de l'olivieraie (oliviers et restanques).

Les grands points de financement se caractérisent comme suit :

- Achat de mobiliers et des éléments de signalétique respectant la réglementation du label ENS et son plan de gestion,

- Aménagement des lieux et installation des mobiliers respectant la réglementation du label ENS et son plan de gestion,
- Animations pédagogiques et temps citoyens autour du sentier et des lieux (cycle de l'olivier, biodiversité, pierres sèches),
- Communication impression et traduction en plusieurs langues pour un projet européen,
- Prestations de chantiers spécifiques : espace de médiation en mini-amphithéâtre, mare pédagogique, forêt expérimentale, récupération d'eau pluviale, restauration d'écoulement naturel d'une source, création d'espaces d'observation de la faune.

L'ensemble du projet poursuit plusieurs objectifs : Créer une nouvelle offre de pleine nature pour faire découvrir les richesses des collines du Paty ; Structurer la circulation sur le site des collines du Paty grâce à un parcours innovant ; Aménager, animer et valoriser les ressources locales pour créer du lien ; Développer une dynamique pédagogique et d'implication de la population locale pour mieux préserver ce milieu fragile.

La réalisation du projet s'étale sur les années 2022 et 2023.

Le montant HT global estimatif du projet s'élève à **75 002,62 €**.

Le nouveau plan de financement prévisionnel de cette opération est établi comme suit :

<b>Désignation des Dépenses Eligibles</b>	<b>Montant (HT)</b>
Aménagements et Travaux	14 350,00 €
Communication	2 822,50 €
Prestations de services	23 700,00 €
Equipements et Matériels	34 130,12 €
<b>Total</b>	<b>75 002,62 €</b>

<b>Plan de Financement du projet</b>	<b>Montant</b>	<b>Pourcentage</b>
CPN (contrepartie publique Nationale) Région	16 800,58 €	22,40%
CPN Département de Vaucluse	7 200,25 €	9,60%
FEADER (Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural) (Leader)	36 001,24 €	48%
Autofinancement Commune de Caromb	15 000,55 €	20%
<b>Total</b>	<b>75 002,62 €</b>	<b>100%</b>

**Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du rapporteur,  
après en avoir délibéré**

**DECIDE**

- De valider le projet de création du Chemin du Grand Tour des collines du Paty et ses aménagements,
- D'arrêter les modalités de financement de ce programme selon le plan de financement précisé plus haut,

- D'autoriser Madame Le Maire à solliciter les financements inscrits dans le plan susvisé, et notamment au titre du programme LEADER piloté par le Groupement d'Action Local Ventoux,
- D'Autoriser Madame le Maire à entreprendre toutes démarches et signer tous actes nécessaires à la poursuite de cette affaire.

**DELIBERATION ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus,  
Pour expédition certifiée conforme,  
à Caromb, transmise et publiée le 18 juillet 2022

**Le Secrétaire de Séance**



**Séverine VANDENBERGHE-RICHARD**

**Le Maire,**



**Valérie MICHELIER**

